

## M<sup>me</sup> THEODOROPOULO AU SÉNAT

Dans les derniers jours du mois de juillet, Mme Théodoropoulo, présidente de la Ligue Hellénique pour le droit des femmes, membre du Comité de l'Alliance Internationale, se trouvait à Paris et décidait de faire une démarche au Sénat pour mieux se rendre compte de nos difficultés et aussi pour expliquer aux sénateurs combien la carence de la France faisait de tort aux femmes des pays qui regardent encore de notre côté pour y trouver des inspirations généreuses.

Notre ami Louis Martin pour répondre au désir de notre collègue de Grèce, réunit une dizaine de sénateurs. Et voici un extrait de la lettre que nous adressa Mme Théodoropoulo pour nous mettre au courant de la réception qui lui fut faite.

« M. Martin m'attendait avec ces Messieurs dans une des salles de Commission et je leur sais gré à tous de l'attention qu'ils m'ont accordée malgré les circonstances si graves qui absorbaient alors tout l'intérêt des Chambres. J'ai demandé d'abord si je ne parlais qu'à des convaincus, ce qui rendrait ma visite inutile, car je désirais surtout rencontrer des ennemis du vote féminin et connaître leurs arguments. Je fus informée que plusieurs d'entre eux étaient encore hésitants, tout en reconnaissant bien la justice de nos revendications. Ils me demandèrent la situation en Grèce et je la leur expliquai. Je leur dis ensuite que je n'étais pas là pour plaider la cause des Françaises qui le font elles-mêmes très assidûment, mais pour nous autres femmes des pays non affranchis, qui trouvons toujours un obstacle dans le fait que la France, qui fut la première à proclamer les droits de l'homme et du citoyen ne les a pas encore accordés à ses femmes, ses femmes admirables qui, ajoutai-je, non seulement contribuent autant, sinon plus que les hommes même à la richesse et à la prospérité de leur pays, mais se distinguent partout dans les grandes réunions internationales et sont même supérieures aux femmes des pays déjà affranchis par leur intelligence, leurs connaissances sérieuses, leurs aptitudes exceptionnelles. Je vous avoue, chère Madame, que je ne vous faisais pas un compliment, mais que j'exprimais mes convictions profondes confirmées par mes dernières expériences à Berlin.



Mme THEODOROPOULO  
Présidente de la Ligue Hellénique  
pour le Droit des femmes.

Après m'avoir écoutée avec beaucoup d'attention et de courtoisie, ils m'ont expliqué un à un leurs points de vue. L'un d'eux, sénateur de la Haute-Loire, m'a expliqué que la raison pour laquelle il est contre le vote, c'est qu'ayant fait une enquête auprès des femmes de son département, il les a trouvées toutes opposées au vote pour diverses raisons. M. Martin et moi lui avons répondu en réfutant ses arguments. Un autre sénateur de la Meuse était favorable, mais trouvait que les féministes ne devraient pas revendiquer leurs droits avec tant de violence parce que cela créait une atmosphère désagréable et défavorable envers elles. Je répondis que je pensais qu'il y avait des féministes raisonnables et modérées en France, mais que la résistance du Sénat provoque naturellement quelques natures plus impatientes, de sorte que ce n'est pas la faute des femmes, mais bien celle des sénateurs si les femmes ont recours quelquefois à des mesures plus violentes. Nous avons ainsi rompu des lances pendant quelques temps. Enfin, je leur ai demandé quand ils croyaient

que la question du vote pourrait être discutée au Sénat ; ils parurent d'abord un peu déconcertés par ma question, puis ils furent tous d'accord à me répondre qu'il n'y fallait pas compter avant les élections sénatoriales, ni même sans doute dans les premiers mois de la nouvelle session ; mais que certainement la question serait posée vers le mois de janvier. Ils ont ajouté qu'il est toutefois nécessaire que les Françaises organisent surtout leur campagne de propagande parmi les femmes de province. »

Nous remercions très sincèrement Mme Théodoropoulo de sa démarche et nous sommes certaines que ses réflexions auront porté.

Il ne suffit pas que nous disions aux sénateurs dans quelle situation humiliante ils nous placent vis-à-vis des étrangères, il faut que les étrangères elles-mêmes le leur disent, surtout quand ce sont des femmes aussi sérieuses et d'une aussi haute autorité morale que Mme Théodoropoulo.

En Grèce, les Chambres ont accordé le droit de vote municipal aux femmes ; il ne manque qu'un décret gouvernemental pour rendre la loi applicable.

A Genève, ces jours-ci, nous avons même eu l'occasion d'en parler avec le ministre de l'Intérieur qui, sur notre demande, nous a affirmé que le décret serait très prochainement promulgué.

« Si nous ne l'avons pas fait plus tôt, a-t-il ajouté, c'est que le vote des Chambres avait été obtenu au moment des élections municipales et que le chef du gouvernement a préféré attendre que celles-ci soient passées pour signer le décret. »

Ainsi donc, nos amies de Grèce voteront bientôt : nous serons avec elles pour nous en réjouir.

C. B.

1929-21-09  
n° 904.